



Départ de FONCTION PUBLIQUE ET PREAVIS

Par Caro8561

Bonjour, je souhaite quitter mon poste dans la fonction publique territoriale pour un poste dans le privé. Quels sont les choix qui s'offrent à moi à part la démission et la mise en dispo pour convenance personnelle ? De quelle façon le préavis peut-il être écourté en sachant que ma future entreprise a besoin de moi rapidement ? peut-il être réduit ?

La RQTH joue-t-elle dans la durée du préavis

Par avance, je vous en remercie.

Par kang74

Bonjour

Quel est votre statut ?

Non seulement le préavis n'est pas réduit mais il y a les congés à poser pour ne pas les perdre si vous êtes contractuelle .

Si vous êtes fonctionnaire , vous ne pouvez pas imposer votre démission c'est l'administration qui l'autorise à la date qui leur convient .